

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/79 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	
Délibération n° DC2012/67	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 81 (dont pouvoirs : 7)

Votes exprimés : 81 (100%)

POUR : 81 (100%)

CONTRE : 00

Le premier octobre deux mille douze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24 septembre 2012

M. Jean Pierre BOSCHAT est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Chantal GIOT ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

Représentés : Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur DELAHAUT ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame PIERSON ; Monsieur Bernard GIRONDELOT donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET DECHETS MENAGERS

Considérant une insuffisance de crédits constatée au chapitre 011 Dépenses de fonctionnement et au chapitre 012 Charges de personnel ;

Considérant la nécessité de procéder à plusieurs décisions modificatives du budget Déchets ménagers ;

Vu l'avis favorable remis par la commission des Finances, vie sociale, sportive et culturelle du 21 septembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement

CH 011 - Charges à caractère Général : + 30 000,00 €

Article 6063 - Fournitures entretien et petit équipement : + 10 000,00 €

Article 618 - Divers : + 20 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

CH 022 - Dépenses imprévues : - 30 000,00 €

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le : **11 OCT. 2012**
Et de sa publication ou notification le :

Dépenses de fonctionnement

CH 012 - Charges de personnel : + 15 000,00 €
Article 6411 - Salaires et appointements : + 10 000,00 €
Article 6451 - Cotisation URSSAF : 4 000,00 €
Article 6453 - Cotisation caisses de retraite : 1 000,00 €

CH 022 - Dépenses imprévues : - 3 000,00 €

Recettes de fonctionnement

CH 013 - Atténuation de charges
Article 6419 - Remboursement sur charges de personnel : 12 000,00 €

Par ailleurs, considérant que les ICNE de l'emprunt de 300 000,00 € reçu au titre de l'exercice 2011 n'ont pas été budgétés en 2012 et que cela est obligatoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

CH 66 - Charges financières
Article 66112 - Rattachement des ICNE : + 9 260,00 €
CH 67 - Charges exceptionnelles
Article 678 - Autres charges exceptionnelles : - 9 260,00 €

Fait à Vouziers, le 2 octobre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

